

# L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

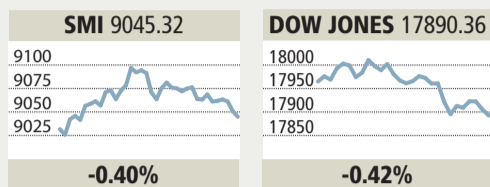
Assurance santé aux USA  
La Cour suprême  
sauve la loi phare de  
Barack Obama PAGE 21



ram-ai.com



JA-PP/JOURNAL — CASE POSTALE 5031 — CH-1002 LAUSANNE



NOTZ & STUCKI S'AFFRANCHIT DE MADOFF

## Le remarquable deal de point final

PAGE 6

NOUVEAU MULTI-FAMILY OFFICE À GENÈVE  
Le parisien MJ & Cie crée un hub

PAGE 3

CARLO GAVAZZI EN PROGRESSION ANNUELLE  
Résilient dans un secteur saturé

PAGE 8

LES EMPLOYÉS FACE À ZWAHLEN & MAYR  
Les négociations en premier lieu

PAGE 8

PRUDENCE SUR LA PERFORMANCE DE SGS  
Pessimisme de Morgan Stanley

PAGE 6

SOMMET DES ACTEURS DU FRET MARITIME  
Au Marine Money Geneva Forum

PAGE 4

AIR CHARTER SERVICE S'IMPLANTE À GENÈVE  
L'attractivité de l'aviation privée

PAGE 8

IMPOSITION DES FRONTALIERS AU TESSIN  
L'Italie saisit l'UE contre la Suisse

PAGE 9

## La libéralisation des services a son icône



COURTNEY LOVE. Victime d'émeutes à Paris à propos d'Uber et des taxis se sentant menacés.

Voitures sur le toit, pneus en feu près de la porte Maillot, chauffeurs et passagers d'Uber passés à tabac: les taxis ont mis Paris à feu et à sang hier, lors de leur manifestation anti-Uber. La star américaine Courtney Love n'y a pas échappé. Sa voiture a été prise à partie par des grévistes, dont la violence était particulièrement commentée sur le web. De mémoire: jamais des tensions liées à une simple libéralisation des transports n'avait généré de tels débordements. PAGE 23

# Quand les taux d'intérêt négatifs génèrent de l'incertitude juridique

Ils ne sont tout simplement pas prévus dans le droit suisse. La loi n'envisage pas que le prêteur puisse verser l'intérêt.

NICOLETTE DE JONCAIRE

La situation est sans réel précédent. Si la Banque Nationale (BNS) a brièvement introduit des taux d'intérêt négatifs dans les années 1970, la mesure ne concernait que les dépôts étrangers. Jamais une telle situation ne s'est produite jusqu'à maintenant s'agissant de dépôts et crédits ordinaires, institutionnels en particulier.

A situation sans précédent, droit insuffisant. «Le droit suisse n'envisage pas que le prêteur puisse verser l'intérêt» explique l'avocat

Frédéric Bétrisey, de Baker McKenzie, à la sortie d'une conférence donnée à l'Association des Stratégistes d'Investissement de Genève (ISAG).

Le taux directeur de la BNS n'affecte pas tous les contrats. En revanche, il concerne tous ceux dont les conditions en dépendent indirectement. C'est le cas par exemple des contrats qui se réfèrent au Libor. Trois types de contrats peuvent être affectés: les dépôts, les crédits et certains contrats de dérivés, en particulier les swaps de taux. Toutefois ces derniers sont règlementés par des contrats pri-

vés plus précis, inspirés notamment des modèles de l'ISDA ou du SMA.

Appliqués littéralement, les taux négatifs renversent les flux du service de la dette. En cas de taux négatifs, ce sont les clients qui devraient verser des intérêts sur leurs dépôts. A contrario, sur un crédit bancaire, un taux négatif pourrait amener une banque à payer un intérêt à l'emprunteur. Dans le cas d'un swap, le client pourrait être contraint à payer deux fois, sur le versant à taux fixe et sur celui à taux variable.

Les cas les plus épineux, sujet à

contentieux possibles, concernent le crédit. En particulier les contrats anciens qui ne prévoient souvent rien dans ce domaine.

En matière de crédit, la loi présume que l'emprunteur paie l'intérêt et non le contraire. Si le droit suisse n'envisage toutefois pas que le prêteur puisse verser l'intérêt, il ne l'interdit pas non plus. Portée en justice, une controverse sur un crédit dont la banque aurait fixé un plancher au taux applicable pour ne pas avoir à payer l'emprunteur, remonterait vraisemblablement au Tribunal Fédéral. Et il serait difficile d'en prévoir l'issue. PAGE 9

## Taux durablement bas difficiles à gérer

ASSUREURS. Tant EY que l'OCDE reconnaissent que la viabilité financière du segment vie se trouve menacée.

Ce que répètent les compagnies d'assurance elles-mêmes depuis des années trouve enfin des échos permettant d'accélérer le processus de prise de conscience. Les perspectives économiques de l'OCDE notamment reconnaissent que l'équation entre les taux durablement bas et les rendements que les fonds de pension et les assureurs-vie doivent générer sans prendre des risques excessifs pour honorer leurs engagements risque de devenir insoluble. D'autant plus que l'augmentation du risque de longévité relève encore les exigences. Pour sortir de cette impasse, l'OCDE préconise des produits permettant d'ajuster les

paramètres (à la baisse) de manière plus flexible, plutôt que d'assouplir les exigences réglementaires au niveau du portefeuille de placements. Le baromètre des assurances suisses d'EY confirme pour sa part que les taux bas représentent actuellement le facteur ayant le plus d'impact sur la marche des affaires des acteurs de la branche. En abordant la problématique d'un autre angle: la demande des clients en assurance-vie se dirige toujours fortement vers les produits à garantie, qui ne sont pas rentables au niveau des taux actuel. Ce qui pourrait conduire vers de nouveaux retraits du segment vie. PAGE 4

## Première application bancaire Apple Watch

SWISSQUOTE. L'actualité financière est disponible en temps réel sur la montre connectée avec des alertes.

Swissquote, première banque suisse en ligne, a présenté hier son application dédiée aux activités bancaires et de trading pour l'Apple Watch, qui sera disponible dès aujourd'hui dans les points de vente en Suisse. L'application fournit un accès direct aux dernières actualités financières et taux de change. Gratuite, elle est une extension de l'application déjà existante de trading et d'activité bancaire sur iPhone. Elle est en premier lieu un relai d'information, le négoce étant effectué avec l'application Swissquote sur l'iPhone. En 2008, Swissquote est la première banque suisse à lancer sa propre application de trading



PAOLO BUZZI. Pionnier dans les services bancaires mobiles.

pour iPhone, suivie en 2010 de la version pour l'iPad. Paolo Buzzi, Chief Technical Officer de Swissquote, répond commente sur le futur de cette application en Suisse. PAGE 6

ÉDITORIAL FRANÇOIS SCHALLER

## Les malentendus qu'il faudra dissiper

L'importante association de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem) a eu bien raison hier de s'en prendre au monde politique suisse qui attend que les élections fédérales de cet automne soient passées pour relancer les discussions publiques sur la politique migratoire (application du nouvel article constitutionnel). Le temps passe, l'incertitude persiste et les propos, côté économique, ont tendance à devenir circulaires. Faire et refaire l'apologie de la voie bilatérale ne fait qu'alourdir des malentendus qu'il faudra bien un jour dissiper. Comme son nom l'indique (en allemand également), la «voie» bilatérale est depuis ses débuts, dans les premières années 1990, celle qui mène à l'adhésion sans passer par l'Espace économique eu-

ropéen. Ce n'est certainement pas ce que veulent aujourd'hui les organisations économiques. Depuis le vote populaire de l'an dernier remettant en cause la libre circulation des personnes avec l'Europe, ce sont par ailleurs les Accords bilatéraux I qui sont menacés. Pas le bilatéralisme, pratiqué par tous les Etats du monde passant des accords avec l'UE. Swissmem a tort en revanche de se réjouir que le Conseil fédéral cherche à négocier aujourd'hui globalement avec Bruxelles. C'est précisément ce genre d'approche, qui mêle questions commerciales, appartenance partielle à l'Union selon les principes (libre circulation), et problèmes de voisinage (particulièrement nombreux étant donné l'enclavement de la Suisse), qui ont abouti à l'impasse actuelle. Le lien juridique liant

les Accords sectoriels I en particulier. On ne comprend toujours pas à quoi pouvait servir cette sinistre clause guillotine, sauf à transformer six accords hétéroclites d'une importance pour le moins douteuse en otages cruciaux de la libre circulation des personnes. Et l'on se demande rétrospectivement comment les Suisses ont pu accepter cela. La première

chose à obtenir aujourd'hui des Européens, c'est de toute évidence la reconnaissance de cette erreur, accentuée par le fait que la libre circulation a eu des effets totalement imprévus au départ. Le maintien et l'application de la clause guillotine envers et contre tout jetteraient un sérieux doute sur leurs intentions et motivations. ■

DU COPIEUR À LA GED

devillard

www.devillard.ch

LINDEGGER  
OPTIQUE  
maîtres opticiens

Genève

www.lindegger-optic.ch



9 771421 948004 5 0 0 2 6